



RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE
WILAYA DE TISSEMSILT**



DIRECTION GÉNÉRALE
N° 541/DG/2026

DATE LE :08/02/2026

MISE EN DEMEURE N°02

A L'Entreprise: BELKACEM AHMED dont Le Siège Social :674 Route Ain Bouchekif 03 locale 02 Tiaret wilaya de Tiaret. Détentrice du contrat N°854/2025En Date du 03/06/2025.Réalisation des travaux de 1740/1840/2000 logements publics locatifs en tous corps d'état (TCE) avec locaux à usage commercial y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires « repartis en 04 lots séparés à travers –wilaya de tissemsilt .Lot n 04 :340/740/2000 logts site Ain lourant à Tissemsilt
« Programme LPL année 2024 ».

- ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219de la 20/05/2021 portante approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des Marchés et de délégation de service public. Vu le contrat visé par la commission des marchés publics de l'office sous le N°854/2025 en date du 03/06/2025 approuvé par le service contractant en date du 03/06/2025 sous le numéro 854/2025 concernant le projet **Réalisation des travaux de 1740/1840/2000 logements publics locatifs en tous corps d'état (TCE) avec locaux à usage commercial y compris les travaux de viabilisation « réseaux tertiaires « repartis en 04 lots séparés à travers –wilaya de tissemsilt .Lot n 04 :340/740/2000 logts site Ain lourant a Tissemsilt « Programme LPL année 2024 ».**, conclu avec l'entreprise de travaux **BELKACEM AHMED** dont le siège social : 674 Route Ain Bouchekif 03 locale 02 Tiaret wilaya de Tiaret
- ❖ Vu l'ordre de service en date du 04/06/2025 sous le numéro 32/2025 portant démarrage des travaux objet du marché, notifié à l'entreprise de travaux **BELKACEM AHMED** en date du 10/06/2025
- ❖ Vu la faible cadence des travaux du chantier par l'entreprise, et le manque de matériaux de construction, de matériels et de moyens humains nécessaires.
- ❖ Vu le retard engendré par rapport au planning.
- ❖ En application de l'article 30 du contrat N°58/2024 en date du 27/11/2024 qui stipule la résiliation.
- ❖ Vu les articles 149-150-151-152dudécret présidentiel N°15-247 16/09/2015portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 du 05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux.
- ❖ L'entreprise de travaux de bâtiment Dont Toute Ses Phases: **BELKACEM AHMED** dont le siège social : 674 Route Ain Bouchekif 03 locale 02 Tiaret wilaya de Tiaret., est mise en demeure de reprendre l'achèvement des travaux reste à réaliser ; et ceci dans un délai de **soixante deux heures (72H)** à compter de la date de publication de la présente mise en demeure. Faute de quoi le présent marché sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise.

Le Directeur Général